

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-050/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2015 de l'hôpital Dar-El-Hanan.

n° 2015-050/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
17 janvier 2015

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2015

Date du numéro
31 janvier 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissement public a caractère administratif

VU Le Décret n°2010-0198/PR/MSdu 27 octobre 2010 portant organisation et fonctionnement de l'HOpital Dar-El-Hanan

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux Etablissement Public à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement Djiboutien

VU Le Décret n°2013-0048/PRE du 14 avril 20]3 fixant les attributions des Ministres

VU Le procès-verbal de la réunion du dimanche 03 Décembre 2014 du conseil d'administration de l'Hôpital Dar-El-Hanan

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Décembre 2014.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2015 de l'hôpital Dar-El-Hanan qui s'établit comme suit

– En charges : 590 194 332 DJF– En produit : 590 194 332 DJF

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH